

En direct de la MSA

page 16

Rodrigue Lopez : vous faciliter la vie !

Agnès Delorme, : « laissez-vous guider ! »

page 17

Une utilisatrice des services en ligne : « simplifier les choses ».

Monique Ducarre, espace France Services à Charolles : « quelques clics et c'est fait ! »

Patricia Granger, agent d'accueil à Nevers : « un gain d'efficacité ! »

page 18

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant pour les non salariés agricoles.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

La stratégie d'influence...

...S'invite au Salon des maires

Le Salon des maires et des collectivités locales (SMCL) 2021 aura lieu du 16 au 18 novembre prochains, à la Porte de Versailles à Paris. Ce rendez-vous est l'événement qui réunit le plus grand nombre d'élus et d'acteurs des territoires œuvrant tous, au quotidien, à la gestion et au développement de ces territoires.

Une occasion à ne pas rater pour la MSA qui, dans le cadre de sa stratégie d'influence, a décidé d'être présente sur cette manifestation organisée autour de journées régionales et thématiques. Sa participation s'inscrit d'ailleurs dans le prolongement de la convention signée en février 2020 avec le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Profitant de cette vitrine exceptionnelle, la MSA souhaite ainsi valoriser ses initiatives en matière :

- **de développement des services publics et d'accès aux soins sur les territoires :**

- France services, un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics ;

- Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), une des mesures du plan de transformation du système de santé "Ma santé 2022" qui vise à décloisonner et réorganiser le système de soins autour du patient ;

- **d'accompagnement des familles sur les territoires :**

- AVMA (Association de vacances de la Mutualité agricole), 11 villages de vacances engagés dans le tourisme social et solidaire ;

- Aide à la création de crèches, micro-crèches ;

- Chartes Famille ;

- Soutien à la parentalité ;

- **de maintien dans l'autonomie des seniors :**

- MARPA (Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie) ;

- Aide à domicile ;

- Aide au maintien à domicile.



À travers ces thématiques, qui figurent parmi les priorités affichées par le gouvernement, la MSA a la volonté d'être identifiée comme l'un des acteurs incontournables des territoires et de la ruralité auprès des décideurs politiques, que ce soit par la promotion de son offre mais aussi par la valorisation de son action sur les territoires.

Les maires et présidents de communauté de communes de Bourgogne sont attendus le 17 novembre sur le stand de la MSA : l'occasion, pour eux, de découvrir plus en détails l'offre de service de la MSA et ses solutions en direction des collectivités et, pour la MSA, d'amorcer la création de partenariats futurs.

... Et va à la rencontre des parlementaires

Comme chaque année, à la rentrée, la MSA organise ses traditionnelles rencontres parlementaires. Ainsi, le 6 octobre prochain, elle accueillera l'ensemble des députés et le 20 octobre, ce sera le tour de tous nos sénateurs.

L'occasion d'échanger avec eux sur ce qui fait aujourd'hui l'actualité de la protection sociale et l'actualité institutionnelle avec comme points essentiels :

- ✓ le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022, sous réserve de son dépôt,

- ✓ le projet de loi "génération solidaire" axé sur le maintien à domicile des personnes âgées,

- ✓ les résultats de la négociation relative à la Convention d'objectifs et de gestion 2021-2025, en fonction de son avancement.

Bien entendu, les questions agricoles seront également évoquées. ■

Editorial



Rien ne nous aura été épargné ! Si la pandémie tend à s'atténuer, les aléas climatiques ont pris le relais. Entre grêle, gel et pluies abondantes, les cultures ont souffert, mettant, une fois de plus, en difficulté, des trésoreries déjà fragilisées. Un dispositif exceptionnel de prise en charge de cotisations sociales pour soutenir les producteurs les plus touchés a été activé. Les personnes concernées ont encore quelques jours pour faire leur demande.

Se prémunir contre le changement climatique est le principal enjeu auquel nous serons confrontés demain. L'annonce par le président de la République de la mise en place, en 2023, d'une assurance récolte abondée à hauteur de 600 millions d'euros, par an, pour indemniser les agriculteurs victimes de catastrophes climatiques et les aider à s'assurer contre les risques moyens est une première réponse et un vrai soulagement pour la profession.

Si la réforme des retraites est une nouvelle fois remise à plus tard, nous attendons avec impatience l'entrée en vigueur, au 1^{er} novembre prochain, de la revalorisation des petites retraites agricoles.

Nous espérons également une issue rapide et favorable aux négociations toujours en cours avec les ministères de tutelle, de notre Convention d'objectifs et de gestion, moteur essentiel de la diversité et de la qualité de nos actions en direction de nos adhérents et des territoires, pour les cinq années à venir.

Cet engagement au service des territoires, nous le retrouvons dans les actions menées par nos élus qui, la situation sanitaire le permettant enfin, foulent à nouveau le terrain des manifestations agricoles pour faire la promotion de notre régime de protection sociale et des "plus" de la MSA, partageant conseils et expériences et orientant si besoin vers les services compétents.

Toujours pour répondre aux besoins des territoires ruraux et/ou fragiles en matière de services publics, notre réseau France Services s'étoffe. Alors que l'agence France Services de Charolles en Saône-et-Loire atteint sa vitesse de croisière, l'ouverture d'une France Services à Saint-Jean-de-Losne en Côte-d'Or est prévue en octobre. D'autres projets verront le jour en 2022, dont Montbard (21) et Tournus (71) dès janvier.

Ces sujets et bien d'autres, je les aborderai lors de notre assemblée générale, le 26 novembre prochain à Beaune. À cette occasion, j'aurai le plaisir d'accueillir notre président national, Pascal Cormery, avec qui nous pourrions débattre de ce qui fait l'actualité de notre régime, au lendemain d'une crise sanitaire sans précédent.

■ Dominique Bossong

Une journée de mobilisation pour les aidants

Le 6 octobre prochain aura lieu la 12^e édition de la Journée nationale des aidants. Cette journée a pour objectif de valoriser les 11 millions de Français qui apportent une aide régulière à un proche âgé, dépendant ou handicapé. Cette année, les aidants, marqués par la crise sanitaire, ont choisi comme thème central de cette journée, l'isolement social.

En tant que 2^e régime de protection sociale, la MSA, pour qui l'aide aux aidants est une préoccupation majeure depuis plusieurs années, s'associe pleinement à cette journée qui met en lumière ces femmes et ces hommes qui, chaque jour, œuvrent pour le bien-être de leurs proches. Des initiatives nationales et locales ont d'ailleurs été mises en place pour accompagner les aidants dans leur



quotidien : formations pour faciliter leur rôle auprès des aidés (formation gestes et postures), espaces de rencontre et de partage pour valoriser le rôle de l'aidant et renforcer la solidarité (café des aidants, forum...), groupes d'expression pour libérer la parole, rompre l'isolement et créer du lien, actions de prévention santé, soutien psychologique, dispositif de répit... Un module en ligne "Aidant+plus" et une allocation journalière de proche aidant (AJPA) leur sont également dédiés.



L'essentiel & plus encore

« VOS DEMANDES DE RETRAITE : FA

Zoom

Rodrigue Lopez Vous faciliter la vie !

Au cœur des démarches en ligne, le numérique est porteur de progrès insoupçonnés dans la relation entre la MSA et ses adhérents. Gain de temps, liberté, transmission en temps réel, sécurité, simplification... : l'outil Internet mis à disposition par la MSA est là pour faciliter la vie.

À l'heure de la dématérialisation, de plus en plus de services en ligne voient le jour. Pour la MSA, la finalité demeure « de faciliter l'ouverture des droits, la gestion des prestations sociales, etc. », introduit Rodrigue Lopez, sous-directeur prestations à la MSA Bourgogne. « Cette stratégie numérique a comme première conséquence de procurer un gain de temps important, tant pour les adhérents que pour la MSA elle-même. Avec Internet, les démarches sont aujourd'hui accessibles à toute heure, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Les services s'adaptent au rythme de vie de chaque adhérent. Plus besoin de venir au guichet. L'accessibilité est permanente de son espace personnel sur bourgogne.msa.fr », fait valoir le sous-directeur.



Le principe de la proactivité

« Le numérique offre aussi la possibilité d'être proactif. C'est-à-dire que grâce à l'informatique, à la connaissance que nous avons de nos adhérents et aux différentes données enregistrées, nous faisons en sorte d'aller aux devants de leurs besoins. D'après les informations que nous détenons (naissance, décès, revenus...), nous n'attendons pas que l'adhérent fasse de lui-même une démarche, mais nous le devançons en l'informant directement par sms, mail ou courrier. Cela lui évite d'oublier ou bien de perdre du temps faute d'avoir le bon service », argumente Rodrigue Lopez. Et ce dernier de citer des exemples : « lorsque nous avons connaissance d'enfant dans une famille, chaque année, nous lui envoyons un lien vers le service attribuant l'allocation de rentrée scolaire. Dans le cas du RSA ou de la prime d'activité, nous envoyons des messages de relance pour la déclaration de ressources ». Le principe de la proactivité offre aussi un moyen de rassurer les adhérents qui ne sont pas encore à l'aise sur Internet. « Dans notre démarche d'accompagnement au virage numérique, nous allons aux devants de la personne lorsqu'elle sollicite la MSA, en lui donnant par exemple le mode d'emploi pour effectuer une démarche en ligne. En mai dernier, nous avons envoyé un sms à tous ceux qui nous avaient transmis leur demande de retraite. L'objectif de ce message était de les rassurer sur le fait que nous avions bien reçu les demandes et sur nos délais de traitements des dossiers. Le bilan de cette expérience a montré une nette baisse des relances de la part des adhérents d'où plus de temps disponible pour le traitement des dossiers et donc raccourcissement des délais... », conclut le sous-directeur de la MSA Bourgogne. ■

Transmission en temps réel

Un autre progrès de la dématérialisation est la télétransmission des données. « Le contenu de la démarche de l'adhérent arrive instantanément, directement et de manière parfaitement sécurisée sur l'espace de travail de l'agent MSA concerné. Une fois cliqué sur "envoi", les données arrivent en temps réel », informe Rodrigue Lopez. La télétransmission supprime le temps nécessaire à l'envoi du courrier, à sa numérisation ou sa saisie éventuelle. « Pendant le premier confinement, les services en ligne ont été très appréciés car ils nous ont permis de pallier la fermeture de nos guichets et les problèmes de transport du courrier », fait valoir le sous-directeur de la MSA.

« Dites-le nous une seule fois ! »

Le numérique réconcilie avec les obligations du déclaratif. « En France, les principales démarches administratives imposent aux administrés de déclarer leurs données. Le numérique facilite cette relation car il constitue un outil inédit pour optimiser les démarches. C'est la stratégie du « dites-le nous une seule fois ! », explique Rodrigue Lopez. En connectant et en centralisant automatiquement les données, l'outil informatique évite à l'adhérent de devoir déclarer plusieurs fois une même information, fournir un même justificatif. Pour chaque nouvelle démarche sur Internet, la MSA ne lui demande que les pièces manquantes. « Grâce à Internet, le principe du guichet unique est préservé », conclut le sous-directeur.

Pour mieux comprendre

Agnès Delorme, « Laissez-vous guider ! »

Le portail info-retraite est très simple d'utilisation », rassure Agnès Delorme, responsable retraite MSA. Grâce à l'outil informatique en ligne, faire sa demande de retraite est presque un jeu d'enfant ! Surtout, le site offre des possibilités que le papier ne permet pas et les gains de temps générés sont consacrés à un meilleur accompagnement des ressortissants par la MSA. Avec ce leitmotiv en tête : « plus on anticipe son départ en retraite, mieux cela se passera ».



Comment l'adhérent de la MSA Bourgogne fait-il sa demande de retraite avec le portail info-retraite ?

Agnès Delorme : le portail info-retraite est un outil très simple d'utilisation. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder le tuto mis en ligne sur le site. Il s'agit d'une petite vidéo ludique qui explique comment cela va se passer : les différentes étapes, les pièces justificatives à transmettre, etc. Il suffit de se laisser conduire, c'est très interactif. Le système se charge lui-même de certaines démarches comme le rapatriement des données fiscales. L'adhérent peut s'y reprendre en plusieurs fois dans un délai de 90 jours, de n'importe où, à n'importe quel moment, sans rendez-vous, sans horaire, sans frais postaux. S'il oublie de remplir une partie du dossier, le portail le lui signale, chose que ne permet pas le papier. Quand tout est validé, l'adhérent reçoit un accusé de réception et il est informé de l'évolution de son dossier par mail. Le service fonctionne en inter-régime, c'est-à-dire que le dossier est transmis automatiquement aux autres régimes de retraite auxquels l'adhérent a pu cotiser dans sa carrière.

Une fois que ses droits à la retraite sont ouverts, de son espace personnel "Ma Retraite", l'adhérent peut suivre les paiements et éditer des attestations fiscales. Désormais, il existe même une appli mobile pour les téléphones portables. L'adhérent peut ainsi réaliser l'ensemble de ces démarches depuis son smartphone ou sa tablette. Il lui suffit d'installer l'appli "Mon Compte Retraite".

Faire sa demande de retraite entièrement en ligne n'est-il pas un peu perturbant pour un certain nombre de vos adhérents ?

A. D. : effectuer sa demande de retraite en ligne est plus simple que sur papier. Sur Internet, l'adhérent bénéficie d'un accompagnement qui n'existait pas auparavant. La mise en place du service en ligne génère des gains importants de productivité. Nos agents n'ont plus besoin de re-saisir les informations que les adhérents ont eux-mêmes pré-saisies directement dans les champs prévus à cet effet. Cela diminue aussi fortement les risques d'erreur. Ce temps gagné

nous permet de renforcer l'accompagnement là où il y en a besoin : auprès des gens en difficulté, ceux qui manquent de moyens informatiques, etc. Le site facilite aussi l'accompagnement d'une personne par un tiers (un proche, un accompagnant...).

Quand l'adhérent doit-il commencer à s'informer sur les démarches liées à sa future retraite ?

A. D. : son départ à la retraite, il faut l'anticiper le plus possible. Plus on s'y prend tôt, mieux cela se passera. En amont de la retraite, le portail info-retraite proposé aux adhérents de la MSA est un moyen de se renseigner sur les conditions générales de la retraite. Il constitue un premier outil de simulation où il est possible d'estimer son âge de départ, le montant de retraite à percevoir. Pour obtenir cette estimation, il faut créer son espace personnel où seront recensées ses années de cotisation, sa carrière, la composition de sa famille... Le service permet même de personnaliser cette estimation en intégrant une évolution salariale, familiale, un changement de vie éventuel... Une telle simulation peut aider à faire des choix professionnels. L'idéal est de réaliser cette simulation au moins deux ou trois ans avant l'âge de la retraite. C'est un moyen de se projeter, un outil d'aide à la décision. Nous allons d'ailleurs anticiper encore davantage l'accompagnement de nos ressortissants en effectuant un ciblage par générations (un agenda par tranches d'âge). L'objectif est que deux ou trois ans avant l'âge de la retraite, les adhérents soient incités à anticiper les démarches. C'est un véritable parcours d'accompagnement que nous voulons mettre en place. ■

Sur le vif

Une utilisatrice des services en ligne « Simplifier les choses »

Pouvez-vous nous expliquer dans quelles circonstances vous avez été amenée à effectuer une demande de retraite de réversion pour un de vos proches ?

C'était une période compliquée pour notre famille, à la douleur de perdre quelqu'un que vous aimez, viennent s'ajouter les « *tracasseries administratives* ». Mon mari et ses sœurs ne sont pas très à l'aise avec les papiers. Je leur ai proposé mon aide pour la réalisation de ces démarches.

Comment vous y êtes-vous prise pour accompagner votre belle-mère dans ces démarches ?

Je suis allée chercher sur Internet quelles étaient les démarches à effectuer et j'ai lu que ma belle-mère pouvait peut-être prétendre à une retraite de réversion. Nous habitons loin et il n'était pas facile pour nous de prendre rendez-vous auprès de la MSA près de chez elle pour l'accompagner à un rendez-vous. En revanche, nous avons eu l'idée de réaliser les démarches en son nom, via Internet, lorsque nous avons vu que la demande de retraite de réversion pouvait être effectuée en ligne. Nous lui avons créé une adresse mail, qui nous a permis de lui ouvrir un compte, à son nom, sur le portail info-retraite.

Avez-vous rencontré des difficultés pour réaliser ces démarches ?

Je suis assez à l'aise avec les outils informatiques, je n'étais pas inquiète. J'ai

regardé la courte vidéo de présentation qui est très rassurante. Elle explique les étapes de réalisation du dossier. Je me suis vite rendue compte qu'il me manquerait des pièces justificatives. Le week-end suivant, j'ai photographié les documents manquants et j'ai pu les ajouter à la demande de retraite. Les premières informations que j'avais saisies étaient toujours là. J'ai pu poursuivre et terminer ma demande.

Est-ce que vous conseillerez l'utilisation de ce service en ligne ?

Sa demande concernait différents régimes de retraite, j'ai trouvé très pratique de ne pouvoir faire qu'une seule demande qui serait adressée à tous les régimes qui se sont affichés lorsque j'ai commencé à remplir l'identité de mon beau-père décédé. Cela nous a vraiment simplifié les choses que de pouvoir faire ces démarches depuis chez nous, sans avoir à prendre de rendez-vous. Nous avons ensuite été informés de l'évolution du dossier au fil de son traitement. Nous avions beaucoup de choses à gérer et le fait de pouvoir faire ce dossier tranquillement depuis la maison a été une bonne chose. J'informais ma belle-mère de l'évolution du dossier, elle était rassurée. Je suis contente d'avoir pu faire cela pour elle, je n'aurais pas pu prendre des jours de congé pour l'accompagner sur place. ■

Monique Ducarre, espace France Services à Charolles « Quelques clics et c'est fait ! »

À l'espace France Services de Charolles, Monique Ducarre accompagne les adhérents MSA qui viennent pour leur dossier retraite. Si la demande se fait en ligne, Monique Ducarre est là pour guider les adhérents dans leur démarche, laquelle est facilitée grâce à Internet.

Réaliser sa demande de retraite en ligne est plus simple et plus rapide que sur papier : en quelques clics, c'est fait ! », assure Monique Ducarre. Et pour étayer son propos, elle rappelle que « la démarche se fait sur un service public sécurisé, qu'une seule demande suffit pour l'ensemble des régimes de retraite auxquels l'adhérent a cotisé et que le formulaire de demande est déjà pré-rempli avec les données personnelles de l'adhérent. Aucun risque d'en oublier ! ».

« Je demande ma retraite »

Facile d'accès, clair, intuitif, le site Internet de la MSA se met à la portée des adhérents. À la rubrique « Je demande ma retraite », ils trouvent des explications, des conseils et même une vidéo explicative. Pour réaliser sa demande de retraite en ligne, il faut se connecter à « Mon espace privé MSA », puis aller sur le service « Demander ma retraite ». C'est à partir de cette étape que la demande est connectée automatiquement à tous les régimes de retraite. L'adhérent saisit alors les informations en six étapes sécurisées. Le cas échéant, il peut corriger sa carrière si certaines informations pré-inscrites sont erronées. La dernière étape consiste au dépôt des justificatifs à joindre (relevé d'identité bancaire, deux derniers avis d'imposition, livret de famille...). Cela nécessite souvent un retour des adhérents



à l'accueil France Services munis de ces justificatifs qui seront numérisés sur place. L'adhérent a trois mois pour compléter son dossier. À chaque connexion sur le site, il retrouve son dossier tel qu'il l'avait laissé lors de sa dernière navigation.

S'y préparer en amont

La demande doit être effectuée quatre à six mois avant la date du départ souhaitée. « C'est toujours mieux d'avoir reconstitué sa carrière avant d'entamer sa demande », recommande Monique Ducarre. Une préparation profitable tout comme l'est le quart d'heure d'échange que l'intervenante consacre aux adhérents lorsqu'ils arrivent pour leur retraite à l'espace France Services de Charolles. « On leur donne un certain nombre d'informations liées à leur départ en retraite. Sur le site, c'est important aussi de faire une simulation de leur future retraite », conclut Monique Ducarre. ■

Patricia Granger, agent d'accueil à Nevers « Un gain d'efficacité ! »

Patricia Granger est agent d'accueil, en poste à Nevers. Accompagner les dépôts de retraite en ligne c'est, à ses yeux, gagner en efficacité à tous les niveaux.

L'accompagnement des dépôts de retraite en ligne est une mission précieuse pour profiter au mieux des avantages de l'outil numérique, sans en subir la complexité. À la MSA Bourgogne, Patricia Granger, agent d'accueil en poste à Nevers, prend cette fonction très à cœur. Si le nombre de ressortissants choisissant un tel accompagnement est encore modeste, il progresse régulièrement et, dans ce cadre, cette mission prend toute sa pertinence. « Nous avons des personnes qui connaissent déjà l'accompagnement, précise Patricia Granger, et prennent rendez-vous avec nous pour en bénéficier, et d'autres, qui viennent simplement déposer leur dossier de

demande de retraite et à qui l'on propose cet accompagnement ».

Lorsqu'une personne se rend à la MSA dans le cadre d'un rendez-vous retraite, l'agent va, avec elle, sur son espace numérique privé. « Il faut que la personne vienne avec ses données Internet, son mot de passe, et nous faisons ensuite la démarche ensemble. Il est important qu'elle vienne avec tous les documents utiles à l'établissement du dossier. On « déroule » la demande de retraite en interrogeant directement l'adhérent. Les carrières des individus sont toutes différentes et lors de l'accompagnement, on passe vraiment en revue tous les aspects ». Pour le demandeur, bénéficier de l'expertise de l'agent d'accueil afin de ne rien oublier dans une démarche souvent complexe, est rassurant. « L'accompagnement est important, souligne Patricia Granger, a fortiori pour les exploitants agricoles. Beaucoup ne savent pas, par exemple, qu'ils peuvent faire leur demande

de retraite deux mois avant la date officielle de la fin de leur activité. L'accompagnement est primordial pour faire valoir l'intégralité de ses droits ». Autre avantage de cet accompagnement : les agents MSA peuvent, lors du rendez-vous, numériser les documents indispensables à l'établissement du dossier. Un rendez-vous de ce type réclame, au minimum, une heure, mais il peut parfois être plus long, l'essentiel étant d'aller au bout de la démarche. « L'intérêt du dépôt de dossier en ligne, poursuit Patricia Granger, c'est sa grande lisibilité. Les questions posées sont claires. On peut aussi le faire en plusieurs fois, s'interrompre dans la démarche et la reprendre plus tard, en conservant les données qu'on a saisies pendant un délai de 90 jours. À la fin, on est sûr que le dossier est complet alors que dans une demande "papier" il manque souvent des pièces ».

Dans ce cadre-là, la dimension de conseil prend toute sa valeur. Bien loin de



déshumaniser, la démarche numérique place au centre la relation entre l'adhérent et son organisme de protection sociale. « Même si on est à l'aise avec l'outil informatique, il me semble important de positionner un rendez-vous lors du dépôt de la demande de retraite. Une fois que tout est bien renseigné, la démarche est tracée. L'adhérent a un numéro de demande et il sait tout de suite quel est le régime compétent qui devra étudier sa demande de retraite et il peut suivre l'évolution de l'étude de son dossier. De son côté, le technicien retraite y trouve aussi son compte en termes de lisibilité et d'efficacité ». ■

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant pour les non salariés agricoles

Au 1^{er} juillet 2021, il est allongé à 25 jours* (32 jours* en cas de naissances multiples), devient fractionnable et peut être accordé aux non salariés agricoles dans les six mois après la naissance.

Ce congé permet de cesser son activité pour accueillir son enfant.

1. La durée du congé

À la naissance de l'enfant

Sept jours de congé obligatoire doivent être pris immédiatement après la naissance de l'enfant. Ils sont indemnisés par l'allocation de remplacement paternité de la sécurité sociale.

Dans les six mois suivant la naissance

Le congé de 25 jours* (ou 32* en cas de naissances multiples) peut être fractionné en trois périodes d'une durée minimale de cinq jours* à prendre dans les six mois de la naissance de l'enfant. Les trois périodes incluent les sept jours obligatoires à prendre immédiatement après la naissance.

2. Les bénéficiaires du congé

Ce congé est accordé aussi bien aux pères qu'aux personnes vivant maritalement avec la mère.

La personne vivant maritalement avec la mère sera, soit le conjoint, soit la personne liée par un pacte civil de solidarité (PACS), soit le concubin. La partenaire homosexuelle peut également bénéficier de ce congé, dès lors que l'on est en présence d'une vie commune avec la mère de l'enfant.

Informez rapidement votre MSA

Après la naissance, vous devez fournir à votre MSA :
si vous êtes le père, un justificatif de filiation (copie de l'extrait d'acte de naissance, copie du livret de famille mis à jour...);
si vous êtes la personne vivant maritalement avec la mère (l'extrait d'acte de mariage ou la copie du pacte civil de solidarité ou un certificat de vie commune...).

3. L'allocation de remplacement

Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole qui bénéficient du congé de paternité et d'accueil de l'enfant peuvent être remplacés durant cette période et prétendre à l'allocation de remplacement de paternité.

Conditions

Pour bénéficier de cette allocation, le père doit être affilié en tant qu'assuré social depuis au moins 10 mois avant la date de la naissance de son enfant. La personne vivant maritalement avec la mère de l'enfant doit remplir les mêmes conditions d'attribution de l'allocation de remplacement de paternité, notamment en participant aux travaux de manière constante en tant que chef d'exploitation, d'entreprise agricole ou collaborateur.

Démarches à accomplir

S'il existe un service de remplacement dans le département de résidence du père, son remplacement devra en priorité se faire par l'intermédiaire de celui-ci. La demande d'allocation de remplacement doit être adressée à la MSA dans un délai d'un mois au moins avant la date de naissance de l'enfant, avec indication de la ou des périodes de remplacement envisagées.

Après étude du dossier, la MSA transmet la demande au service de remplacement concerné. Ce service devra ensuite indiquer dans les 15 jours s'il peut ou non pourvoir au remplacement.

À défaut, il est possible d'embaucher directement un salarié pour effectuer le remplacement.



Montant et versement de l'allocation

Si le remplacement est effectué par un service de remplacement

En général, le montant de l'allocation de remplacement est égal au coût du remplacement, hors contributions sociales (CSG/CRDS) qui restent à la charge du demandeur. Le montant du prix de journée est fixé en fonction des charges supportées par le service de remplacement.

La MSA verse directement le montant de l'allocation au service de remplacement.

→ Plus d'informations sur www.servicedereplacement.fr

Si le remplacement est effectué par un salarié embauché pour l'occasion

Le montant de l'allocation est égal au montant des salaires et charges sociales du salarié embauché, dans la limite du salaire conventionnel correspondant à l'emploi.

La MSA rembourse directement les frais, sur présentation de la copie du contrat de travail et du bulletin de salaire.

Et pour les salariés agricoles ?

Sept jours de congé obligatoire doivent être pris immédiatement après la naissance de l'enfant (dont les trois jours de congé de naissance déjà existants). L'autre période de 21 jours calendaires* (portée à 28 jours* en cas de naissances multiples) doit être prise dans les six mois suivant la naissance de l'enfant et peut être fractionnée en deux périodes d'une durée minimale de cinq jours.

Pour bénéficier de l'indemnisation du congé, le salarié doit justifier d'une durée d'immatriculation d'au moins 10 mois en tant qu'assuré social (tous régimes d'assurance maladie confondus) et d'une durée minimale de travail salarié.

Il informe son employeur des dates de prise et des durées de la ou des périodes de congés au moins un mois avant le début de chaque période et adresse une demande à la MSA, accompagnée des pièces justificatives, selon la qualité de père ou de personne qui vit avec la mère, afin d'être indemnisé.

Durant cette période, la MSA lui verse, tous les 14 jours, des indemnités journalières dont le montant est égal au gain journalier de base, calculé à partir des salaires perçus au cours des trois derniers mois précédant l'interruption de travail, dans la limite du plafond de la sécurité sociale.

Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr, rubrique Particulier > Santé > Maternité, paternité, adoption.

* Les jours sont comptés du lundi au dimanche, jours fériés inclus. ■

En bref

Allez, c'est parti ! Direction notre nouveau chez nous

Que vous emménagiez seul, en couple ou en famille, vous avez peut-être le droit à une allocation logement pour réduire le montant de votre loyer ou de vos mensualités de remboursement.

Et à partir du troisième enfant, la MSA peut même vous donner un coup de pouce pour financer une partie des frais de votre déménagement.

Si vous avez besoin d'équiper votre habitat, ou même de le rénover pour faire des économies d'énergie par exemple, des aides comme le prêt à l'amélioration de l'habitat existent. Vous pourrez aussi adapter votre logement ou acquérir du matériel si vous êtes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Bref, vous l'aurez compris que vous soyez actif, en situation de handicap, retraité ou étudiant, la MSA vous aide à bien vivre chez vous.

En cas de coups durs, j'ai des droits

Perte d'emploi, fin des indemnités, absence de mutuelle, etc. Ma situation professionnelle évolue. Je ne reste pas sans droits ! Il existe des solutions et des aides adaptées à ma situation. Plus d'info sur bourgogne.msa.fr, rubrique "Particulier".

Ai-je droit à un droit ?

Prime d'activité, APL, RSA, complémentaire santé solidaire... Vous vous demandez si vous y avez droit ? Le site mesdroits sociaux.gouv.fr vous permet d'en avoir le cœur net quelle que soit votre situation ! Évaluez en quelques clics vos droits à 33 aides sociales. Cliquez sur "Votre Simulateur".

Arrêt de travail :

ce que vous devez savoir

En cas d'un arrêt de travail, vous avez des obligations à respecter. Vous devez envoyer, sous 48 heures, votre avis d'arrêt de travail à votre MSA et votre employeur. Si vous devez séjourner en dehors de votre département, vous devez demander au préalable l'accord de votre MSA.

Transmettre un document à votre MSA

Vous voulez nous envoyer un justificatif sans vous déplacer ? Transmettez-le en ligne, de façon sécurisée, dans Mon espace privé. Dans la rubrique Contact & échanges, cliquez sur "Envoyer un document". Un accusé de réception vous confirme la bonne prise en compte.